



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 70 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution [67/85](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport fait le point sur l'évolution de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies au cours de l'année passée et sur les actions engagées par le Département de la sûreté et de la sécurité pour mettre en œuvre les recommandations le concernant formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/85](#).

Le rapport décrit les mesures prises par le Département de la sécurité et de la sûreté ainsi que dans le cadre du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies pour concrétiser la vision stratégique d'un système de gestion de la sécurité professionnel, moderne et efficace garantissant la protection du personnel des Nations Unies ainsi que des locaux et des biens de l'Organisation afin de lui permettre de mener à bien ses activités. Il contient les résultats d'une évaluation des politiques, mesures, initiatives et stratégies multidimensionnelles concernant la gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, compte tenu de l'évolution de la situation en matière de sécurité au niveau mondial.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 67/85, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport fait le point sur l'évolution de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies au cours de l'année passée et sur les actions que le Département de la sûreté et de la sécurité a engagées pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans la résolution 67/85 dont l'application relève de sa responsabilité.

2. On y trouvera une analyse détaillée des incidents dont ont été victimes des membres du personnel des Nations Unies¹ au cours de l'année civile 2012, comparés, le cas échéant, avec ceux signalés en 2011 et les années précédentes. Il y est également rendu compte des incidents survenus au cours des six premiers mois de 2013. Cette analyse permet de mieux appréhender les menaces auxquelles les organismes des Nations Unies doivent faire face pour mener à bien leurs programmes, y compris dans le domaine de l'aide humanitaire.

3. Le présent rapport décrit les mesures que le Département de la sécurité et de la sûreté et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont adoptées pour donner corps à la vision stratégique d'un système moderne, professionnel et efficace de gestion de la sécurité qui aide les responsables désignés et les équipes de gestion de la sécurité partout dans le monde. Ce système vise à garantir le plus haut degré de sécurité au personnel et locaux des Nations Unies pour permettre la mise en œuvre dans toute la mesure possible des programmes et activités des Nations Unies. Conformément à la résolution 67/85, le présent rapport comporte une évaluation des politiques, stratégies et initiatives mises en œuvre par le système des Nations Unies dans le domaine de la sûreté et de la sécurité.

II. Problèmes de sécurité et menaces contre le personnel des Nations Unies

4. La sécurité du personnel des Nations Unies demeure gravement menacée. Le nombre d'attaques délibérées et l'augmentation inquiétante des enlèvements témoignent des dangers que les membres du personnel des Nations Unies doivent affronter dans l'exercice de leurs fonctions. Compte tenu de la conjoncture mondiale sur le plan de la sécurité, l'Organisation des Nations Unies constitue souvent une cible relativement peu protégée. Tandis que s'accroît l'asymétrie des conflits dans le monde, l'ONU est de plus en plus sollicitée pour intervenir dans des conditions de sécurité difficiles.

¹ Aux fins du présent rapport, l'expression « personnel des Nations Unies » désigne tous les membres du personnel couverts par le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, notamment le personnel des organismes des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies, le personnel militaire déployé individuellement et le personnel de police du Département des opérations de maintien de la paix ou des missions conduites par le Département des affaires politiques, les consultants, les vacataires, les experts en mission et les autres fonctionnaires ayant passé un accord contractuel direct avec un organisme des Nations Unies. Cette expression ne recouvre ni les militaires des contingents nationaux ni les membres des unités de police constituées qui sont déployés avec leur contingent.

5. Le personnel des Nations Unies et le personnel associé a continué à travailler en 2012 et pendant le premier semestre de 2013 dans des zones présentant des risques de plus en plus élevés, notamment lors de conflits armés et dans des contextes tendus au lendemain des conflits. Les États Membres et les populations du monde entier estiment à juste titre que l'ONU devrait être présente lors des crises provoquées par les catastrophes naturelles et les bouleversements politiques, qui entraînent souvent l'émergence de situations humanitaires dramatiques dans lesquelles l'ONU doit porter secours aux populations touchées.

6. Des éléments extrémistes ont continué de prendre délibérément pour cible les locaux des Nations Unies. Le 19 juin 2013, huit membres du personnel des Nations Unies et du personnel associé, dont un fonctionnaire du Programme des Nations Unies pour le développement, trois sous-traitants et quatre gardes somaliens, ont trouvé la mort dans l'attaque perpétrée par des extrémistes contre le complexe commun des Nations Unies à Mogadiscio (Somalie). Cette attaque déplorable a également entraîné la mort de civils somaliens, dont le nombre n'a pu être confirmé. Elle faisait suite à une autre attaque qui avait coûté la vie à un fonctionnaire de l'Organisation internationale pour les migrations (OMI), à Kaboul (Afghanistan), le 24 mai 2013.

7. Face à la persistance des problèmes de sécurité et des menaces, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies² a continué à affiner ses politiques et ses activités pour répondre à l'évolution des demandes réclamant la présence des Nations Unies dans le monde entier.

A. Membres du personnel victimes d'incidents en 2012

8. On ne saurait évaluer correctement les problèmes de sécurité auxquels se heurte le personnel des Nations Unies sans procéder à une analyse précise des informations disponibles. Au cours de la période considérée, le Département et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont continué à améliorer la collecte et l'analyse des informations relatives aux incidents dont sont victimes les membres du personnel des Nations Unies.

9. À l'heure actuelle, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies dessert plus de 150 000 personnes disséminées dans 187 pays. Quelque 30 000 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans des villes sièges³ et plus de 120 000⁴ dans d'autres lieux d'affectation, notamment dans les bureaux extérieurs.

10. L'analyse des incidents de sécurité notables signalés en 2012 a notamment permis de faire les constats suivants :

² Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies comprend tous les organismes des Nations Unies et les entités qui ont signé avec l'ONU un mémorandum d'accord sur la gestion de la sécurité.

³ Aux fins du présent rapport, le terme « sièges » désigne les sièges des organismes des Nations Unies qui relèvent du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

⁴ Les chiffres relatifs aux effectifs des Nations Unies sont tirés des statistiques des organismes appliquant le régime commun des Nations Unies.

a) On note une augmentation du nombre de victimes d'incidents touchant à la sécurité parmi les membres du personnel des Nations Unies, qui est passé de 1 759 en 2011 à 1 793 en 2012;

b) En 2012, des incidents notables touchant à la sécurité ont coûté la vie à 35 membres du personnel des Nations Unies, contre 70 en 2011;

c) Vingt membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie à la suite d'actes de violence et 15 à la suite d'accidents, contre 26 et 44 respectivement en 2011;

d) Au total, 321 membres du personnel ont été blessés au cours d'incidents notables touchant à la sécurité (contre 311 en 2011), 112 à la suite d'actes de violence et 209 lors d'accidents;

e) Sur les 20 membres du personnel ayant perdu la vie à la suite d'actes de violence, 3 ont péri au cours d'hostilités militaires et 1 lors d'une attaque perpétrée par des extrémistes, 15 ont été abattus et 1 est décédé sans cause connue;

f) Sur les 15 membres ayant perdu la vie à la suite d'accidents, 12 ont péri dans des accidents de la circulation, 1 dans un accident d'avion et 2 dans des accidents du travail.

11. Les principales conclusions qui ressortent de l'analyse de ces incidents notables sont les suivantes :

a) En 2012, les décès et dommages corporels ont essentiellement résulté d'actes criminels, alors qu'en 2011, l'attaque commise le 26 août contre les locaux communs des Nations Unies à Abuja avait été responsable de 50 % des décès et de 60 % des dommages corporels enregistrés;

b) En 2012, les accidents de la circulation ont constitué la principale cause accidentelle de décès et de dommages corporels;

c) Sur les 20 membres du personnel ayant perdu la vie à la suite d'actes de violence, 19 avaient été recrutés localement;

d) Les femmes appartenant au personnel des Nations Unies ont plus souvent été victimes de vols, d'agressions sexuelles et de cambriolages que leurs collègues masculins.

1. Incidents notables dont ont été victimes des membres du personnel des Nations Unies

12. En 2012, sur les 1 793 membres du personnel des Nations Unies victimes d'incidents notables, 97 % se trouvaient dans des lieux d'affectation hors Siège et 3 % dans des villes sièges.

2. Incidents graves dus à la violence

13. Sur les 1 793 membres du personnel des Nations Unies victimes d'incidents notables en 2012, 22 % (387) ont été victimes d'incidents graves, c'est-à-dire soit d'incidents ayant entraîné la mort ou des dommages corporels, soit d'enlèvement. Le nombre de victimes d'incidents graves a donc été plus élevé qu'en 2010 (268) et 2009 (257), mais a reculé par rapport à 2011 (402), où les événements tragiques

d'Abuja et un accident d'avion avaient entraîné une forte augmentation des décès et dommages corporels.

14. En 2012, 20 membres du personnel des Nations Unies ont trouvé la mort à la suite d'actes de violence, contre 26 en 2011 et 5 en 2010. (Le nombre de décès dus à des actes de violence perpétrés entre 2005 et 2012 est indiqué la figure II de l'annexe V).

3. Enlèvements

15. La forte augmentation du nombre d'enlèvements de membres du personnel des Nations Unies depuis 2010 est un sujet de profonde préoccupation. En 2012, 31 membres du personnel des Nations Unies ont été enlevés, contre 21 en 2011, 12 en 2010 et 22 en 2009. Des enlèvements perpétrés en 2012 ont débouché sur trois situations difficiles de prise d'otages : deux au Yémen, où six membres du personnel des Nations Unies ont été pris en otages, et une au Darfour (Soudan), où un membre du personnel des Nations Unies a été gardé en otage pendant 87 jours. La plupart des enlèvements et des prises d'otages ont été perpétrés au Soudan, en République arabe syrienne et au Yémen. Toutes les prises d'otages ont connu une issue heureuse.

16. Le nombre d'enlèvements continue d'augmenter. Comme indiqué au paragraphe 27 ci-après, pendant les six premiers mois de 2013, 15 membres du personnel des Nations Unies ont été enlevés, dont 12 en République arabe syrienne.

17. En promulguant, le 14 avril 2012, les directives régissant le système de gestion de la sécurité des Nations Unies en ce qui concerne la gestion des prises d'otages⁵, le Département a continué de renforcer sa force d'intervention en la matière. Cette force est composée d'agents formés à gérer les prises d'otages, opérant en équipes, et prêts à être déployés à tout moment.

4. Autres cas de violence

18. En 2012, 408 membres du personnel des Nations Unies ont été victimes de vol qualifié, 31 d'effractions à leur domicile, 44 de violences et voies de fait, 209 d'actes d'intimidation et 52 de harcèlement. La figure III de l'annexe V indique le nombre de membres du personnel qui ont été victimes en 2011 et 2012 d'atteintes à la sécurité n'ayant entraîné ni dommages, ni décès, ni enlèvements.

5. Accidents

19. En 2012, 15 membres du personnel ont perdu la vie et 209 ont été blessés dans des accidents. Sur les 15 membres du personnel décédés, 12 sont morts dans un accident de la route, 2 des suites d'accidents du travail et 1 dans un accident

⁵ Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a approuvé, pour incorporation au *Manuel des politiques de sécurité*, la directive sur la gestion des prises d'otages, qui englobe la composante police des directives sur la gestion des prises d'otages précédemment adoptées. En outre, il a décidé d'intégrer les directives modifiées sur la gestion des prises d'otages dans le *Manuel des opérations de gestion du dispositif de sécurité*. Les directives mettent l'accent sur le fait que les risques posés par les prises d'otages de fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies doivent être gérés dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies en étroite coordination et coopération avec le Gouvernement hôte.

d'aviation, alors qu'en 2011 les accidents d'aviation constituaient la première cause de décès et blessures accidentelles de membres du personnel des Nations Unies.

20. La figure IV de l'annexe V permet de comparer le nombre de membres du personnel qui ont été tués ou blessés à la suite d'actes de violence et celui de membres du personnel qui ont été tués ou blessés dans un accident en 2011 et en 2012.

6. Accidents de la route

21. En 2012, les accidents de la route ont fait 12 morts et 180 blessés parmi les membres du personnel des Nations Unies, contre 10 morts et 141 blessés en 2011. Environ 40 % des membres du personnel victimes d'accidents de la route et 25 % de ceux qui sont décédés dans de tels accidents utilisaient un véhicule de fonction de l'Organisation au moment de l'accident. En outre, en 2012, 54 personnes étrangères à l'Organisation sont mortes dans des accidents de la route impliquant des véhicules de l'Organisation dans 20 pays, contre 36 dans 15 pays en 2011.

7. Répartition par sexe des atteintes graves à la sécurité

22. Les femmes représentent 40 % du personnel des Nations Unies et environ 37,5 % des membres du personnel victimes d'atteintes graves à la sécurité. Le personnel féminin est plus touché par certains types d'atteintes à la sécurité que le personnel masculin. Par exemple, 52 % des membres du personnel victimes de vol qualifié et pratiquement 100 % des membres du personnel victimes de violences sexuelles étaient des femmes (voir annexe V, fig. VII).

8. Répartition des atteintes graves à la sécurité selon qu'elles touchent le personnel recruté sur le plan international ou le personnel recruté sur le plan local

23. Environ 27 % des quelque 150 000 membres du personnel des Nations Unies sont recrutés sur le plan international. Le personnel recruté sur le plan international a été victime de 35 % des atteintes graves à la sécurité enregistrées (625 membres du personnel), le personnel recruté sur le plan local de 65 % (1 168 membres du personnel) (voir également annexe V, fig. V).

24. Sur les 20 membres du personnel des Nations Unies morts des suites d'actes de violence en 2012, 19 avaient été recrutés sur le plan local et 1 sur le plan international. En outre, du fait de son association avec l'Organisation, le personnel recruté sur le plan local est plus vulnérable aux actes de harcèlement et d'intimidation, aux arrestations et aux mesures de détention.

B. Opérations des Nations Unies menées dans des situations à haut risque

25. En 2012, le personnel des Nations Unies a continué de s'acquitter de missions délicates dans des zones à haut risque. On a enregistré 22 cas d'intrusion dans des bâtiments de l'Organisation et 6 attaques armées contre de tels bâtiments, dont quatre cas dans lesquels ceux-ci ont été touchés lors d'opérations militaires connexes; ces chiffres sont en nette augmentation par rapport à ceux de 2011, où 12 attaques armées contre des bâtiments de l'Organisation ont été enregistrées.

C. Atteintes graves à la sécurité enregistrées pendant les six premiers mois de 2013

26. Pendant les six premiers mois de 2013, des bâtiments de l'Organisation des Nations Unies ont été délibérément visés par deux attentats perpétrés par des extrémistes, l'un contre le complexe de l'Organisation en Somalie et l'autre contre les locaux de l'Organisation internationale pour les migrations en Afghanistan.

27. Pendant les six premiers mois de 2013, 15 membres du personnel des Nations Unies ont été enlevés. S'ils ont tous été relâchés, à l'exception d'un seul, 13 enlèvements se sont transformés en prises d'otages, dont une a duré deux mois.

III. Respect des droits de l'homme, des privilèges et des immunités du personnel des Nations Unies et autres personnels

28. Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies repose sur le principe fondamental selon lequel la responsabilité de la sécurité et de la protection du personnel, des membres de leur famille qui remplissent certaines conditions et de leurs biens ainsi que des biens de l'Organisation incombe au premier chef au pays hôte.

29. Au paragraphe 16 de sa résolution 67/85, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour faire pleinement respecter les droits fondamentaux, les privilèges et les immunités du personnel des Nations Unies et autres personnels agissant dans le cadre de l'exécution du mandat d'une opération des Nations Unies et de demander que les dispositions applicables de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé soient prises en considération lors des négociations portant sur les accords de siège et autres accords sur le statut des missions qui concernent le personnel des Nations Unies et le personnel associé. Depuis le 19 août 2010, date de son entrée en vigueur, le Protocole facultatif relatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé est applicable à cet égard.

30. Conformément au paragraphe 16 de la résolution 67/85 de l'Assemblée générale, l'Organisation continue de demander que les principales dispositions applicables de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, y compris celles relatives à la poursuite et l'extradition des criminels, soient prises en considération dans les accords pertinents, tels que les accords sur le statut des forces et les accords sur le statut des missions, que l'Organisation négocie avec les pays hôtes.

31. Outre les références à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, les accords sur le statut des forces et des missions conclus récemment par l'Organisation ou en cours de négociation font aussi référence au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

32. En outre, des représentants de l'Organisation continuent d'examiner avec les États Membres les questions relatives aux droits de l'homme, aux privilèges et immunités ainsi qu'à la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, et de solliciter leur appui pour améliorer l'environnement opérationnel dans lequel elle intervient.

IV. Arrestations et détentions

33. En 2012, sur les 165 membres du personnel des Nations Unies qui ont été arrêtés ou placés en détention, 97 % avaient été recrutés localement. Bien que 75 % des personnes détenues aient été arrêtées pour des infractions civiles ou pénales, 25 % l'ont été dans l'exercice de leurs fonctions ou pour des raisons liées aux fonctions exercées. Dans 15 cas, l'Organisation n'a pas été en mesure de s'entretenir avec le détenu et n'a pas eu connaissance des motifs de son arrestation. Au 30 juin 2013, 41 membres du personnel des Nations Unies étaient toujours détenus.

34. Conjointement avec les organismes des Nations Unies et le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, le Département continue de s'employer à relever les défis que posent les arrestations et détentions. Il a promulgué une politique relative au système de gestion de la sécurité des Nations Unies le 14 avril 2012.

V. Renforcement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies

A. Renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les États hôtes en matière de sécurité

35. Les relations avec les autorités des États hôtes sont essentielles pour la gestion de la sécurité des Nations Unies. Au cours de la période considérée, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et le Chef par intérim du Département de la sûreté et de la sécurité en poste, nommé à ce poste le 11 janvier 2013, ont continué d'intensifier le dialogue avec les autorités compétentes des États Membres afin de renforcer la collaboration entre les États hôtes et les Nations Unies en matière de sécurité. L'Organisation a continué de promouvoir la collaboration avec les États Membres, notamment avec les autorités des États hôtes, pour l'échange d'informations liées à la sécurité, l'analyse des menaces, la planification d'urgence et tous les aspects de la gestion des risques en matière de sécurité, y compris les mesures de protection des locaux des Nations Unies. Au niveau stratégique, la question de la sécurité du personnel des Nations Unies a continué d'être soulevée lors des réunions avec les États Membres.

36. Le Département a continué d'informer régulièrement les États Membres des mesures prises et des ressources nécessaires pour mettre en place un système perfectionné de gestion informatisée multidimensionnelle de la sécurité propice à l'exécution des programmes des Nations Unies.

37. Pour veiller à ce que les auteurs de menaces et d'actes de violences à l'encontre du personnel des Nations Unies répondent de leurs actes, le Département a continué de collaborer étroitement avec les autorités compétentes des États Membres pour faire toute la lumière sur les attaques contre le personnel des Nations

Unies. Il importe au plus haut point de poursuivre les efforts déployés pour traduire en justice les auteurs de tels actes.

38. Après l'entrée en vigueur, en avril 2012, de la politique sur les relations avec le pays hôte concernant les questions de sécurité⁶ élaborée dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le Département s'est employé à renforcer la collaboration avec les États hôtes dans ce domaine. En plus de recevoir un appui et des directives stratégiques, les responsables désignés pour les questions de sécurité et les spécialistes de la sécurité des Nations Unies ont suivi une formation obligatoire qui souligne l'importance primordiale des relations avec le pays hôte dans leurs fonctions de gestion de la sécurité. Il s'agit notamment de maintenir des rapports étroits avec les autorités des États hôtes en établissant un mécanisme efficace d'échange d'informations et en analysant conjointement les menaces à l'encontre des Nations Unies.

B. Évaluation de l'élaboration, de la mise en œuvre et des résultats des politiques, initiatives et efforts menés

39. L'ONU continue de perfectionner son système de gestion de la sécurité dans le cadre des efforts déployés pour adopter un modèle qui ne consiste plus à se demander « quand partir », mais « comment rester ». L'un des principaux défis à relever est la nécessité de mettre en balance les risques de sécurité et les impératifs des programmes, notamment pour les activités menées dans les zones à haut risque. L'Organisation a mis au point des directives et des outils pour étayer le nouveau modèle de gestion des risques liés aux activités de programme, qui précisent dans quelles conditions l'Organisation pourrait accepter des niveaux plus élevés de risque résiduel pour la mise en œuvre de programmes vitaux (voir [A/66/680](#)). Par ailleurs, il reste beaucoup à faire non seulement en ce qui concerne l'élaboration de politiques, mais aussi pour mieux faire connaître, comprendre et appliquer les politiques et outils du système de gestion de la sécurité des Nations Unies à tous les niveaux. Le Département a continué de souligner qu'il fallait l'adhésion de ceux concernés, du haut de la hiérarchie jusqu'au niveau de l'exécution, pour faire en sorte que les questions de sécurité soient systématiquement prises en compte dans les programmes. Il a également continué de collaborer étroitement avec les membres du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité afin de combler les lacunes apparues dans les politiques, initiatives et efforts menés depuis l'adoption du nouveau modèle en 2009.

40. Le Département a engagé des discussions au sein du système de gestion de la sécurité des Nations Unies sur les questions stratégiques à court, moyen et long terme afin de recenser les points forts et d'en tirer parti, mais aussi pour combler les lacunes stratégiques, opérationnelles et administratives.

41. Pour faire face, aux niveaux tant stratégique qu'opérationnel, aux menaces qui pèsent sur la sécurité des locaux de l'ONU, le Département et les organismes des Nations Unies ont mis sur pied une stratégie globale visant à accroître les capacités de l'Organisation en matière de gestion de la sécurité. Cette stratégie s'articule en quatre volets : a) renforcer la gestion des risques de sécurité, b) assurer l'application

⁶ Toutes les politiques relatives au système de gestion de la sécurité des Nations Unies s'appliquent à toutes les entités relevant du système.

des normes minimales de sécurité opérationnelle, c) accroître la capacité d'intervention en cas d'urgence, et d) mettre au point des mesures de protection efficaces, appuyées par la politique commune sur la sécurité des locaux de l'ONU qui est appliquée dans le cadre du système de gestion de la sécurité de l'Organisation.

1. Approche stratégique et intégration de la gestion de la sécurité dans les programmes

42. Se fondant sur les enseignements tirés des événements tragiques qui ont touché l'ONU depuis 2003, l'Organisation a continué de s'employer à améliorer la gestion de la sécurité pour faire face à l'évolution de la situation dans le monde à cet égard. L'un des grands défis à relever par l'Organisation et ses partenaires humanitaires est d'être en mesure de fournir l'aide humanitaire d'urgence nécessaire aux populations touchées par des conflits armés. Alors que l'ONU continue d'être sollicitée pour mener des programmes humanitaires vitaux dans des situations à haut risque, l'exécution des programmes est aujourd'hui indissociable de la gestion de la sécurité. Il s'agit d'intégrer la gestion de la sécurité dans la gestion des programmes menés par l'ONU pour aider les populations en détresse ou dans des situations d'urgence complexes qui ont des conséquences humanitaires tragiques.

43. Depuis l'adoption du concept d'« importance relative des programmes »⁷ en 2011, le système des Nations Unies a entrepris en 2013 un examen du cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes, élaboré sous les auspices du Comité de haut niveau sur la gestion. Le cadre définit des principes directeurs et une approche structurée garantissant que les activités de programme essentielles sont mises en balance avec les risques de sécurité. En janvier 2013, les responsables du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des Départements de la sécurité et de la sûreté, des affaires politiques, des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions ont adressé aux bureaux de l'ONU dans 27 pays une lettre commune décrivant le concept de l'importance relative des programmes. En mars 2013, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé la version révisée du cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes et sa mise en œuvre.

44. Depuis 2009, le système de la gestion de la sécurité des Nations Unies a appliqué les recommandations du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies qui relèvent de sa compétence, ainsi que celles issues de l'étude de gestion du Département effectuée en 2009⁸. Dans le cadre des efforts faits pour mettre en œuvre des stratégies à moyen et à long terme, le Département a, en collaboration avec ses partenaires au sein du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, mis en place des mesures qui vont au-delà des recommandations du Groupe indépendant et envisage de prendre d'autres mesures

⁷ Voir le rapport du Secrétaire général sur l'importance relative des programmes (A/66/680) et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les conclusions du Groupe de travail de haut niveau sur l'importance relative des programmes (A/66/720).

⁸ L'Organisation a réalisé l'étude de gestion du Département de la sûreté et de la sécurité en août 2009 conformément à la résolution 61/263 de l'Assemblée générale et à la recommandation que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination avait faite en mars 2009 à la suite du rapport publié en juin 2008 par le Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies.

dans son domaine de compétence afin de renforcer les capacités de gestion de la sécurité de l'Organisation. Les efforts en cours visent notamment à améliorer la sécurité physique et à trouver des moyens de gagner en efficacité au sein du Département et du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. En outre, l'approche stratégique de l'Organisation met l'accent sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour régler les questions concernant le personnel recruté localement, la sécurité des locaux de l'ONU et la professionnalisation du personnel de sécurité.

2. Amélioration des outils de gestion des risques de sécurité

45. Pendant la période à l'examen, l'atténuation des risques sécuritaires est restée la pierre angulaire de la gestion de la sécurité des Nations Unies. Depuis l'entrée en vigueur de la politique de gestion des risques de sécurité en 2011, l'ONU a continué d'améliorer le modèle et les outils utilisés pour gérer les risques de sécurité qui pèsent sur son personnel, ses locaux et ses biens. Un groupe de travail du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a continué d'affiner le concept et les outils informatiques de gestion des risques de sécurité. Après un essai pilote de ces outils, le groupe de travail a entrepris d'élaborer un manuel et un module de formation. Le Département prévoit de tester la version en ligne des outils en 2014.

3. Mise en place du système de notification des incidents graves touchant à la sécurité

46. La mise en place, en juillet 2012, du système de notification informatique des incidents graves touchant à la sécurité⁹ a permis de signaler par voie électronique les incidents survenus à travers le monde. À ce jour, le système a rendu compte de 4 600 incidents ayant eu un impact sur le personnel, les locaux ou les biens de l'ONU.

47. Le Département a continué de coordonner l'action menée par le biais d'un groupe de travail du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité afin d'améliorer la notification des incidents. Son objectif est de mettre sur pied un système qui permette aux spécialistes de la sécurité et aux acteurs du système de gestion de la sécurité des Nations Unies de mieux apprécier la situation. Le groupe de travail élabore une nouvelle taxonomie¹⁰ des incidents et de leurs incidences qu'il compte présenter d'ici à la fin de 2013. Une fois cette taxonomie approuvée, le Département lancera un nouveau système de notification en 2014 et veillera à ce que les spécialistes de la sécurité soient bien formés à son utilisation.

4. Initiatives en matière de sécurité routière

48. Pendant la période considérée, le Département a continué de s'employer avec les organismes des Nations Unies à promouvoir la sécurité routière auprès du personnel de l'Organisation, conformément au paragraphe 24 de la résolution [67/85](#)

⁹ Le système de notification des incidents graves touchant à la sécurité, qui doit être intégré aux systèmes d'information géographiques, permet de rendre compte des incidents de sécurité de manière normalisée indépendamment de l'enregistrement de leurs conséquences. Il donne une vue d'ensemble des incidents touchant le personnel, les locaux, les biens et les programmes des Nations Unies à l'échelle mondiale.

¹⁰ Définitions des différents types d'incidents touchant à la sécurité devant être signalés.

de l'Assemblée générale. Après le lancement de la campagne de promotion de la sécurité routière en février 2012, la Section de la formation et du perfectionnement du Département a continué de promouvoir la sécurité routière auprès du personnel des Nations Unies à tous les niveaux. Le Département a pris des mesures pour sensibiliser les responsables désignés pour les questions de sécurité à la politique de l'ONU en matière de sécurité routière et au fait que les accidents de la route impliquant l'Organisation nuisent gravement à son image. La promotion de la sécurité routière demeure un aspect essentiel de la responsabilité de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies à tous les niveaux.

49. L'Organisation est consciente de l'importance de la sécurité routière dans la prévention des accidents qui font des victimes parmi la population civile et le personnel des Nations Unies. Depuis l'entrée en vigueur de la politique commune de l'ONU en matière de sécurité routière en 2011, le Département a continué de collecter et d'analyser informations et rapports sur les accidents de la circulation, et notamment sur les victimes civiles d'accidents impliquant du personnel des Nations Unies. Depuis qu'il a commencé à collecter des informations sur les accidents de la circulation en 2011, le Département a réuni des données fiables qui devraient permettre une analyse plus approfondie des accidents impliquant du personnel des Nations Unies.

5. Respect des politiques et directives

50. Pour assurer le respect des politiques de gestion de la sécurité en vigueur, le Département a adopté une nouvelle méthode d'évaluation des programmes de sécurité qui consiste à évaluer en détail toutes les mesures de gestion de la sécurité, y compris les normes minimales de sécurité opérationnelle dans le monde entier. Au cours de la période considérée, le Département a évalué l'état d'avancement des mesures de gestion de la sécurité, y compris le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans 16 lieux d'affectation. Il a fait des recommandations pratiques, contrôlé les activités de suivi et communiqué les résultats de l'évaluation à tous les intéressés.

51. Le Département a également effectué des missions de vérification de la conformité dans 683 bureaux d'organisations participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, à l'issue desquelles les équipes de mission ont formulé 174 recommandations visant à améliorer divers aspects des programmes de sécurité à travers le monde. Le Département a affiché sur son site Web les résultats de l'évaluation de ces programmes ainsi que des informations à jour sur le respect des politiques relatives à la sécurité.

6. Mesures visant à améliorer la sécurité du personnel recruté localement

52. La sécurité du personnel recruté localement est une priorité pour le système des Nations Unies. L'Organisation continue de s'employer à mieux remplir son « devoir de protection » du personnel recruté sur place. De nouvelles mesures ont été prises pour assurer la protection de ce personnel, en particulier pendant les crises, notamment en établissant avec lui des liens de communication essentiels, en accordant des avances sur salaire, en instaurant des modalités de travail différentes et en assurant des services de conseil pour la gestion du stress traumatique ainsi qu'une formation en matière de sécurité. En consultation avec les équipes de gestion de la sécurité, les responsables désignés ont recensé les possibilités de réinstaller, le

cas échéant, les membres du personnel recruté localement et les membres de leur famille répondant aux conditions requises. Le Département a continué de prendre en compte la situation du personnel recruté localement dans toutes ses politiques relatives à la sécurité.

7. Mesures visant à améliorer la sécurité du personnel féminin

53. Le Département a poursuivi ses efforts pour remédier aux préoccupations du personnel féminin en matière de sécurité. Il a veillé à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et directives du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. La diffusion, sur le site Web du Département, d'un module détaillé d'apprentissage visant les deux sexes, intitulé « Women's security awareness programme » (Programme de sensibilisation à la sécurité des femmes), s'est avéré un moyen efficace d'attirer l'attention sur les problèmes de sécurité du personnel féminin.

VI. Activités menées par le Département de la sûreté et de la sécurité pour contribuer à la sécurité du personnel et principaux résultats

54. L'application des technologies de l'information, la diffusion et la gestion de l'information, le renforcement de la capacité analytique et l'amélioration des outils de gestion des risques sécuritaires ont tous puissamment contribué à la promotion d'une culture de gestion efficace de la sécurité et à la sensibilisation du personnel des Nations Unies à tous les niveaux.

A. Appui aux missions

55. Le Département a continué de fournir un appui opérationnel aux structures de gestion de la sécurité qui comprennent des spécialistes de la sécurité et des gestionnaires dans plus de 150 pays. Il a aidé à superviser les activités quotidiennes de gestion et d'appui dans le domaine de la sécurité, depuis la réaction aux crises à la gestion des incidents graves dans les lieux d'affectation hors Siège.

56. Les spécialistes de la gestion du stress traumatique du Département ont dispensé des services psychosociaux à 23 025 membres du personnel des Nations Unies dans 28 pays. Dans huit de ces pays, 8 795 membres du personnel des Nations Unies ont participé à des sessions de soutien psychologique. Le Département a étendu son réseau de professionnels de la santé mentale en formant et en certifiant 91 professionnels à la fourniture d'un soutien psychologique au personnel au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique, en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est. La couverture géographique a augmenté, passant de 50 pays en 2011 à 93 pour la période considérée.

B. Élaboration de politiques et de directives

57. L'élaboration de politiques et de directives communes restait un préalable essentiel à la mise en place d'un système de gestion de la sécurité des Nations Unies qui soit renforcé et unifié. Durant la période considérée, le Département, de concert

avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, a facilité l'élaboration de six nouvelles politiques pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, sur les questions suivantes : sécurité des locaux de l'Organisation des Nations Unies; engins explosifs artisanaux; commissions d'enquête du système de gestion de la sécurité des Nations Unies; formation et certification en matière de sécurité; manifestations spéciales organisées ou parrainées par des organismes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies (et directives y relatives); sécurité incendie et sociétés de sécurité privées armées (et directives y relatives, contrat modèle et liste des prestations à fournir). Ces politiques sont entrées en vigueur en 2012 après leur approbation par le Comité de haut niveau sur la gestion et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

58. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, le Département a élaboré des projets de politiques sur des listes de membres du personnel des Nations Unies, la collaboration avec des organismes des Nations Unies et la sécurité aérienne, pour examen par le mécanisme interorganisations de gestion de la sécurité.

59. Pour assurer une meilleure prise de conscience et l'application uniforme et le respect des politiques normalisées établies en matière de sûreté et de sécurité, le Département continue de mettre à la disposition de tous, sur son site Web, des informations à jour sur les politiques et directives relatives à la sécurité.

C. Sécurisation des locaux des Nations Unies, protection rapprochée et arrangements de sécurité pour les manifestations spéciales

60. L'Organisation a entrepris un examen à l'échelle mondiale de la vulnérabilité et de la sécurité des locaux des Nations Unies existants pour appuyer les efforts visant à élaborer une politique du système de gestion de la sécurité des Nations Unies relative à la sécurité des locaux des Nations Unies. En décembre 2012, le Département a lancé une base de données élargie concernant plus de 6 800 locaux. À ce jour, elle contient des informations sur 3 000 locaux, qui peuvent aider à gérer les enquêtes sur la sécurité physique.

61. Du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013, le Département a coordonné l'évaluation de 877 opérations des Nations Unies et, le cas échéant, de services de protection rapprochée assurés pour celles-ci, y compris les arrangements de sécurité pour les voyages effectués par 136 hauts fonctionnaires des Nations Unies dans 172 pays. Le Département, en collaboration avec les autorités des gouvernements hôtes, a assuré la sécurité pour 233 manifestations spéciales et conférences des Nations Unies organisées en dehors de locaux des Nations Unies dans 91 pays, dont 14 événements majeurs tels que la Conférence sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) et la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Doha.

D. Recrutement

62. Malgré les difficultés financières rencontrées au sein du Secrétariat et des organismes des Nations Unies, le Département a continué de répondre aux besoins

croissants des opérations des Nations Unies en déployant son personnel sur le terrain pour s'acquitter de fonctions en matière de gestion de la sécurité. Il poursuit ses efforts en vue de promouvoir l'équilibre entre les sexes et la diversité lors de la nomination et du déploiement de son personnel.

E. Formation

63. Le Département a continué de mettre l'accent sur la formation dans le but d'améliorer les compétences et la prise de conscience en matière de sécurité, conformément à la résolution 67/85 de l'Assemblée générale. Il a porté ses efforts sur trois groupes en particulier : les spécialistes de la sécurité des Nations Unies, les cadres ayant des responsabilités en matière de sécurité et le personnel des Nations Unies.

64. Depuis le lancement de la version actualisée du cours de formation en ligne sur la sécurité intitulée « Sécurité de base en mission II », 119 000 membres du personnel l'ont suivie. Au début de 2013, le Département a lancé un cours en ligne destiné aux fonctionnaires des classes supérieures de l'ONU et des membres de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité. À ce jour, 494 personnes ont suivi ce cours. Durant les six premiers mois de 2013, 35 366 ont suivi une formation à la sécurité dispensée en ligne.

65. En 2012 et durant les six premiers mois de 2013, plus de 1 600 spécialistes de la sécurité ont suivi une formation en présentiel à la sécurité. Durant la même période, plus de 500 membres du personnel ont suivi un cours de formation destiné aux premiers intervenants en cas de situation d'urgence.

66. Le Département, en coopération avec ses partenaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, a continué de réviser son programme pratique de sensibilisation à la sécurité, intitulé « Sécurité et sûreté en mission » et de le rendre disponible pour le personnel sur le terrain. Il a étendu cette initiative aux membres des familles des membres du personnel des Nations Unies qui remplissent les conditions requises et a, à ce jour, dispensé cette formation à plus de 120 membres de ces familles. Au total, ce sont plus de 19 000 membres du personnel des Nations Unies qui ont suivi ce programme de formation, dont plus de 4 600 en 2012 et durant le premier semestre de 2013. Afin d'assurer la cohérence en matière d'arrangements relatifs à la protection rapprochée, le Département a élaboré un « cours de certification des agents de protection rapprochée » que tous les membres du personnel affectés à des opérations de protection rapprochée doivent avoir suivi d'ici au 1^{er} janvier 2015. À ce jour, 85 agents de protection rapprochée ont suivi cette formation.

67. En vue de promouvoir des pratiques de formation peu coûteuses pouvant atteindre des aires géographiques plus vastes, le Département a créé une stratégie de formation s'inspirant de l'apprentissage centré sur les compétences, qui combine des programmes d'apprentissage classiques et le téléapprentissage en ligne pour faciliter l'accès du plus grand nombre aux supports pédagogiques. Dans le but d'atteindre des auditoires cibles dans l'ensemble du système des Nations Unies, le Département met au point un programme de formation des formateurs. Il a mis en place une stratégie pour coordonner la formation en matière de sécurité avec les organismes des Nations Unies en vue d'entreprendre des formations conjointes dans ce domaine.

F. Collecte et analyse de l'information

68. Le Département a conçu des outils pour faire en sorte que tous les acteurs au sein du système de gestion de la sécurité des Nations Unies aient à leur disposition des informations pertinentes en temps voulu.

69. À la suite de l'adoption d'une politique sur les habilitations de sécurité¹¹ et d'un système informatisé convivial pour le traitement des demandes d'autorisation de voyage qui facilite le processus de délivrance des habilitations de sécurité pour les voyages du personnel des Nations Unies, le Département traite en moyenne 150 000 demandes d'habilitation de sécurité par mois, soit un total de 1,8 million de demandes par an.

VII. Collaboration entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en matière de sécurité

70. La notification des incidents liés à la sécurité touchant les organismes des Nations Unies n'est pas encore unifiée, mais il ressort des informations reçues par le Département que le personnel des organisations humanitaires non gouvernementales continue de rencontrer de graves problèmes de sécurité. Les informations reçues par le Département indiquent que du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2013, au moins 27 membres du personnel des organisations non gouvernementales ont été tués¹², 109 blessés du fait d'actes de violence et 49 enlevés, ce dernier chiffre étant en augmentation puisqu'il était de 42 pour la période à l'examen précédente (voir à la figure VI de l'annexe V les données chiffrées communiquées sur le personnel des partenaires d'exécution non gouvernementaux qui ont été victimes de graves incidents de sécurité).

71. Le Département a continué de renforcer la coopération avec des organisations non gouvernementales (ONG) en matière de gestion de la sécurité. En consultation avec les organismes des Nations Unies à vocation humanitaire, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les ONG partenaires, le Département a intégré plus avant les responsabilités intégrées pour l'application du cadre que constitue l'initiative « Sauver des vies ensemble » dans les fonctions ordinaires de ses services compétents. La raison d'être de cette nouvelle méthodologie est de rendre la coordination et l'échange des informations relatives à la sécurité plus systématiques et plus fiables, tant au Siège que sur le terrain.

72. Le Département a mis son centre de communications à la disposition de ses ONG partenaires pour garantir qu'en cas de besoin, les contacts avec l'ONU et la réaction d'urgence de l'Organisation sont fiables 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. De plus, le Département a effectué une enquête globale pour évaluer le niveau et la portée de la coopération avec les ONG sur les questions de sécurité. En

¹¹ La politique du système de gestion de la sécurité des Nations Unies sur les procédures relatives aux habilitations de sécurité et au traitement des demandes d'autorisation de voyage, qui figure dans le *Manuel des politiques de sécurité*, est entrée en vigueur en janvier 2011.

¹² Ces données ne reflètent que les chiffres communiqués à l'ONU dans sept pays. Il convient de noter que de nombreuses ONG décident de ne pas partager ce type d'information avec l'Organisation.

collaboration avec les organismes, fonds et programmes et ONG partenaires, l'Organisation a fourni un appui à un examen indépendant continu visant à identifier les meilleures pratiques ainsi que les domaines où il est possible d'améliorer la collaboration entre l'ONU et les ONG humanitaires.

VIII. Observations et recommandations

73. Le personnel des Nations Unies travaille courageusement dans les lieux les plus dangereux du monde, effectuant des tâches essentielles pour restaurer et maintenir la dignité humaine et le développement. Leur sûreté et leur sécurité sont la priorité absolue pour le Secrétaire général.

74. Le personnel des Nations Unies travaille dans des conditions de plus en plus dangereuses et fait face à des menaces diverses auparavant inconnues dans l'histoire de l'Organisation. Le caractère asymétrique de la guerre, que montrent les attentats-suicides, l'utilisation d'engins explosifs artisanaux et la pratique des tirs aveugles massifs, a un impact direct sur le personnel et les opérations des Nations Unies. Les attaques directes contre les Nations Unies sont un phénomène angoissant qui a pris de l'ampleur durant ces 10 dernières années et ces attaques deviennent plus intenses et plus élaborées. Les exemples les plus récents sont les attaques lancées par des extrémistes contre les Nations Unies en Somalie et l'Organisation internationale pour les migrations, qui est membre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Les enlèvements de membres du personnel des Nations Unies et d'organismes humanitaires, dont le nombre a pratiquement doublé ces 10 derniers mois, sont une autre tendance alarmante.

75. Le Secrétaire général est profondément attristé et préoccupé par les tragiques pertes en vies humaines et les graves blessures qu'a subies le personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires durant la période considérée. Au cours des 18 derniers mois, 35 membres du personnel des Nations Unies ont été tués et 321 blessés. De plus, il a été fait état d'au moins 27 décès de personnes travaillant pour des organismes humanitaires. Le Secrétaire général est aussi gravement préoccupé par l'arrestation et la détention illégales de membres du personnel des Nations Unies, ainsi que par le manque d'accès par les Nations Unies, dans certains cas, aux personnes arrêtées et détenues. Dans la majorité des cas, il s'agit de membres du personnel recrutés localement qui sont plus vulnérables à l'arrestation et à la détention par les gouvernements qui ne respectent pas les droits et privilèges de ceux qui travaillent pour les Nations Unies. Le Secrétaire général demande instamment aux États Membres qui détiennent des membres du personnel des Nations Unies d'autoriser l'accès à ceux-ci et de reconnaître leurs droits et privilèges.

76. Le Secrétaire général est particulièrement préoccupé par la sûreté et la sécurité du personnel recruté localement. Celui-ci représente la grande majorité du personnel travaillant sur le terrain et c'est lui qui pâtit le plus des situations d'insécurité et des actes de violence. Avec l'aide de l'Assemblée générale, un travail considérable a été accompli pour le soutenir dans son travail, mais le Secrétaire général considère que l'ONU a besoin d'agir plus fermement pour assurer sa sûreté et sa sécurité, et il cherchera les moyens d'y parvenir.

77. Le Secrétaire général souligne qu'il est nécessaire de traduire en justice les auteurs de crimes odieux et d'actes de violence à l'encontre du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires. Quiconque commet de tels actes ne doit jouir d'aucune impunité, et le Secrétaire général cherche à obtenir l'appui durable et indéfectible des gouvernements hôtes et des États Membres pour demander justice pour ceux qui ont perdu la vie ou ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions pour les Nations Unies ou des organismes humanitaires.

78. La sécurité du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires relève au premier chef de la responsabilité du gouvernement hôte. Le Secrétaire général appelle tous les États Membres sur le territoire desquels travaillent des membres du personnel des Nations Unies et d'organismes humanitaires à redoubler d'efforts pour assurer leur sûreté et leur sécurité.

79. Au nom de l'ensemble du personnel des Nations Unies, le Secrétaire général souhaite exprimer sa profonde appréciation aux États Membres pour l'appui solidaire constant qu'ils apportent au Département de la sûreté et de la sécurité, et il ne doute pas que les États Membres et le système des Nations Unies continueront de prendre les mesures requises pour renforcer la gestion de la sécurité. Il demande à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Protocole facultatif relatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, ou d'y adhérer.

80. Le Secrétaire général juge encourageant les nombreux changements et améliorations apportés au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, qui n'auraient pas été possibles sans le plein appui de l'Assemblée générale, à laquelle il est fort reconnaissant. L'ONU a été en mesure de mettre en place et d'utiliser un système de gestion de la sécurité très élaboré, de fortement renforcer sa formation en matière de sécurité, tant pour les spécialistes de la sécurité que pour le reste du personnel, de rendre obligatoire la formation à la sécurité et la sûreté en mission pour le personnel affecté dans des pays particulièrement dangereux, de mettre sur pied une capacité de gestion d'incidents de prise d'otages de toute première qualité, de considérablement améliorer et de mettre à jour son ensemble de politiques en matière de sécurité, et de largement étendre l'utilisation et l'emploi de responsables du soutien antistress. Le Secrétaire général est déterminé à faire fond sur ces réalisations et à les renforcer.

81. Par ailleurs, le Secrétaire général reconnaît où il est urgent d'apporter des améliorations et des changements afin d'assurer le plus haut niveau de sécurité au personnel et aux opérations des Nations Unies. Le Secrétaire général a chargé le Département de la sûreté et de la sécurité, en utilisant en premier lieu les ressources existantes, de mettre sur pied une capacité de sécurité physique afin de pouvoir évaluer la sécurité physique des locaux des Nations Unies dans le monde entier et de prendre des mesures en conséquence, ce de façon plus organisée, cohérente et prompte. Il reste beaucoup à faire pour améliorer la sécurité physique de ces locaux et l'appui des États Membres à cette initiative est fort apprécié.

82. Le Secrétaire général salue le travail accompli par les spécialistes de la sécurité des Nations Unies qui œuvrent sur le terrain dans le monde entier et leur rend hommage. Ces braves agents de sécurité triés sur le volet, qui relèvent

du Département de la sûreté et de la sécurité, du Département de l'appui aux missions ou d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies, sont essentiels pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et la poursuite des opérations des Nations Unies. Le Secrétaire général regrette que nombre de ces agents de sécurité, selon les clauses particulières de leur contrat ou lettre d'engagement, soient affectés pendant des périodes prolongées et indéfinies sur le terrain dans les pays les plus dangereux en n'ayant guère l'occasion d'être affectés dans des lieux moins dangereux. Leur situation souligne une fois encore qu'il est nécessaire de disposer d'un système de gestion des ressources humaines, en particulier pour le personnel de sécurité, qui soit plus souple et facilite le développement des possibilités de carrière, la mobilité et un partage équitable des charges liées à la sécurité.

83. Le Secrétaire général appuie le changement de paradigme au plan de la philosophie des opérations des Nations Unies sur le terrain en matière de sécurité, qui est passé d'un modèle axé sur le personnel international et ne portant guère d'attention à l'importance de la viabilité des opérations et programmes des Nations Unies à une stratégie qui met l'accent sur les moyens de rester et exécuter les programmes. L'ONU, en utilisant des techniques de gestion des risques de sécurité qui visent à atténuer les risques existants et en adaptant avec soin ses opérations en fonction des conditions de sécurité et des menaces, a été capable de continuer à exécuter des programmes essentiels malgré de graves difficultés sur le plan de la sécurité. Le Secrétaire général reconnaît que les populations démunies dans le monde entier comptent sur les Nations Unies pour leur fournir une assistance humanitaire salvatrice et il demeure résolu à assurer la fourniture de cette assistance tout en assurant également un degré maximal de sûreté et de sécurité au personnel des Nations Unies recruté sur le plan international ou local.

84. Au nom des Nations Unies, le Secrétaire général adresse ses condoléances les plus sincères aux familles de tous les fonctionnaires du système des Nations Unies et du personnel associé ainsi que de tous les membres du personnel humanitaire et de sécurité qui ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions. Il rend hommage à ceux qui continuent d'œuvrer dans des conditions difficiles et périlleuses et s'engage à leur apporter tout son soutien.

85. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée générale de rester saisie de la question de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et de continuer à apporter son soutien au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Annexe I

Membres du personnel civil des Nations Unies victimes d'incidents liés à la sécurité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

<i>Catégorie d'incident</i>	<i>Nombre de victimes</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Personnel masculin</i>	<i>Personnel féminin</i>	<i>Nombre de pays</i>	<i>Circonstances des incidents</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	20	1	19	16	4	13	Conflits armés : 3; terrorisme : 1; criminalité : 15; indéterminées : 1
Accidents ayant entraîné la mort	15	4	11	11	4	12	Accidents d'aviation : 1; accidents de la route : 12; accidents du travail : 2
Actes de violence ayant fait des blessés	112	40	72	91	21	29	Conflits armés : 11; terrorisme : 7; criminalité : 90; troubles civils : 4
Accidents ayant fait des blessés	209	49	160	156	53	69	Accidents de la route : 180; incendies : 2; accidents du travail : 27
Enlèvement ^a	31	8	23	27	4	13	
Vol ^b	408	179	229	195	213	71	
Effraction au domicile ^c	31	11	20	16	15	16	
Voies de fait graves ^d	44	8	36	29	15	17	
Agression sexuelle	4	3	1	–	4	4	
Cambriolage ^e de la résidence	493	223	270	274	219	93	
Actes d'intimidation ^f	209	73	136	131	78	45	
Harcèlement ^g	52	21	31	27	25	28	
Arrestation ^h et détention	165	5	160	161	4	27	
Total	1 793	625	1 168	1 134	659		

^a Action commise par des acteurs non étatiques consistant à retenir une personne captive par la menace, la force ou la fraude, et notamment à la prendre en otage en posant des conditions à sa libération.

^b Action ou fait de s'emparer illégalement de la propriété d'autrui par le recours à la violence ou la menace de recours à la violence.

^c Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre un crime aggravé par le recours à la force et/ou la violence physique.

^d Infraction commise par quiconque expose un membre du personnel à des voies de fait ou des violences physiques.

^e Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre un crime.

^f Menaces destinées à intimider ou dissuader autrui ou inspirer la crainte.

^g Fait de soumettre une personne de façon systématique ou incessante à des actions indésirables et déplaisantes qui n'ont aucun but légitime et la perturbent psychologiquement.

^h Actions exécutées par des acteurs étatiques.

Annexe II

**Nombre d'incidents relatifs à la sécurité
dont ont été victimes des membres du personnel
civil des Nations Unies en 2009, 2010, 2011 et 2012**

<i>Catégorie d'incident</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	31	5	26	20
Accidents ayant entraîné la mort	14	19	44	15
Actes de violence ayant fait des blessés	110	68	145	112
Accidents ayant fait des blessés	80	164	166	209
Enlèvements	22	12	21	31
Vols	254	239	417	408
Effractions au domicile	26	35	20	31
Voies de fait graves	72	64	31	44
Agressions sexuelles	–	9	5	4
Cambriolages	436	385	418	493
Actes d'intimidation	249	210	224	209
Harcèlement	29	17	46	52
Arrestations et détentions	163	211	195	165
Total	1 486	1 438	1 759	1 793

Annexe III

**Nombre d'incidents relatifs à la sécurité
dont ont été victimes des membres du personnel
civil des Nations Unies au cours des six premiers mois
de 2010, 2011, 2012 et 2013**

<i>Catégorie d'incident</i>	<i>Premier semestre de 2010</i>	<i>Premier semestre de 2011</i>	<i>Premier semestre de 2012</i>	<i>Premier semestre de 2013</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	4	9	7	11
Accidents ayant entraîné la mort	6	33	10	8
Actes de violence ayant fait des blessés	32	46	42	68
Accidents ayant fait des blessés	60	73	95	120
Enlèvements	7	14	25	15
Vols	161	204	257	251
Effractions au domicile	13	19	12	15
Voies de fait graves	47	17	20	22
Agressions sexuelles	6	7	2	1
Cambriolages	240	234	279	277
Actes d'intimidation	170	135	134	64
Harcèlement	7	8	34	18
Arrestations et détentions	112	118	116	57
Total	865	917	1 033	927

Annexe IV

**Incidents graves liés à la sécurité dont ont été victimes
des membres d'organisations non gouvernementales
partenaires d'exécution des Nations Unies du 1^{er} janvier 2011
au 30 juin 2012 (notifiés au Département de la sûreté
et de la sécurité)**

<i>Catégorie d'incident</i>	<i>Nombre de victimes</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	11
Enlèvements	49
Autres incidents graves	101
Total	161

Annexe V

Figure I
**Répartition entre villes sièges et lieux d'affectation hors sièges
 du personnel déployé et du personnel victime d'incidents de sécurité,
 dans le monde entier (2012 et 2011)**

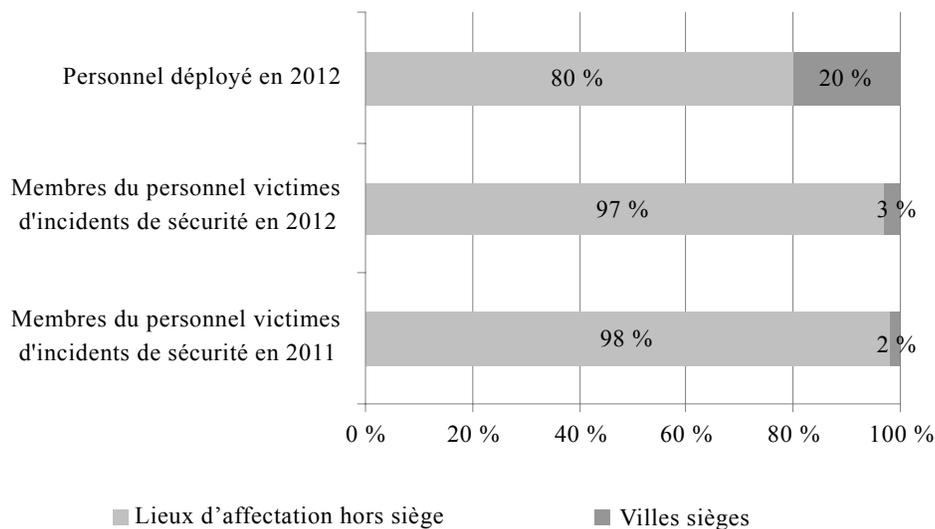


Figure II
Membres du personnel décédés à la suite d'actes de violence (2005-2012)

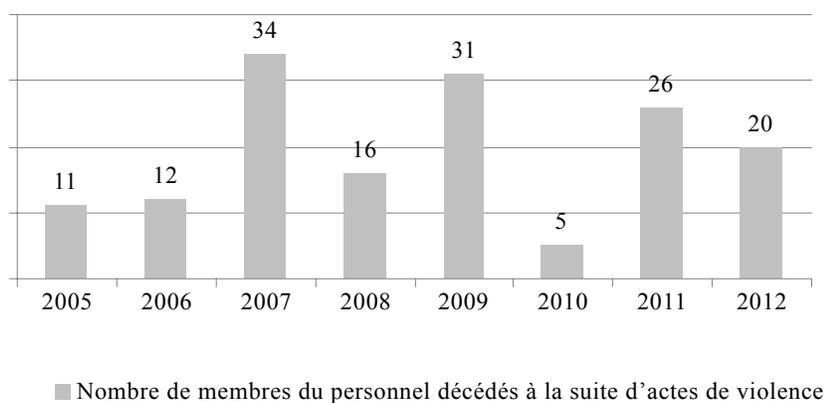


Figure III
**Nombre de victimes parmi le personnel des Nations Unies
 par catégorie d'incident de sécurité (2011 et 2012)**

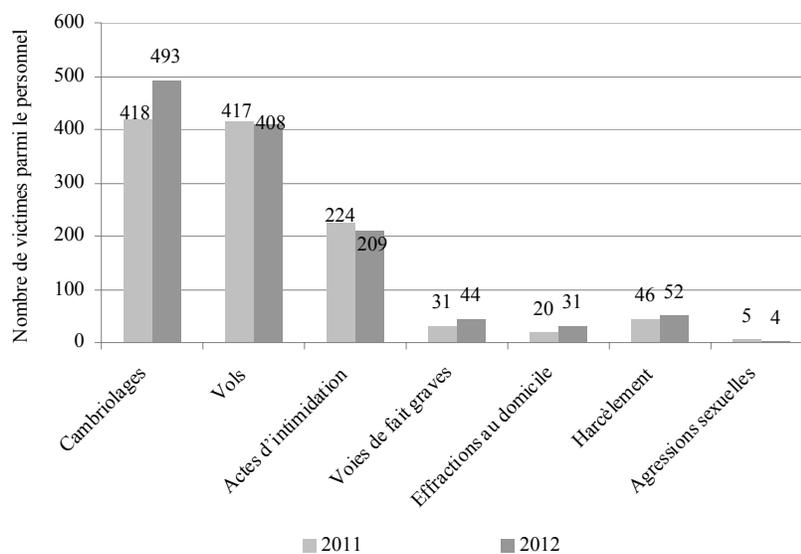


Figure IV
Chiffres comparatifs des actes de violence et des accidents (2011 et 2013)

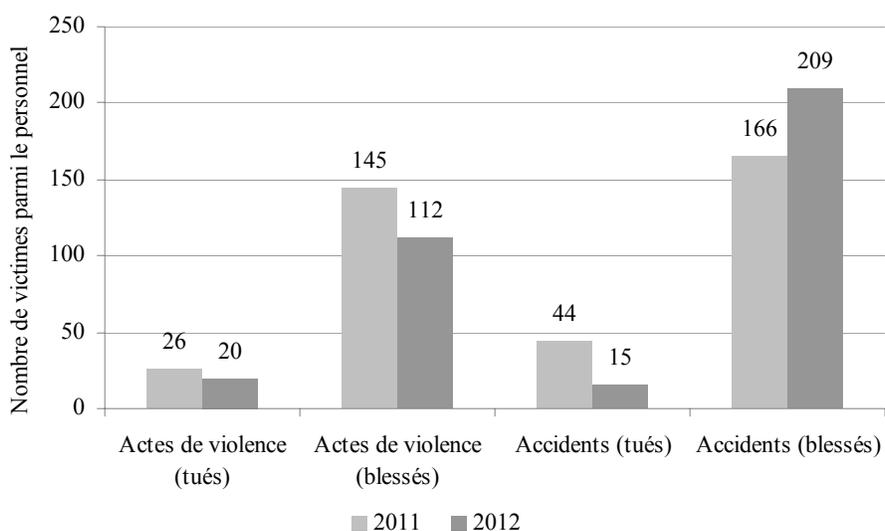


Figure V
Répartition des incidents de sécurité entre membres du personnel recrutés sur les plans international et local (2012)

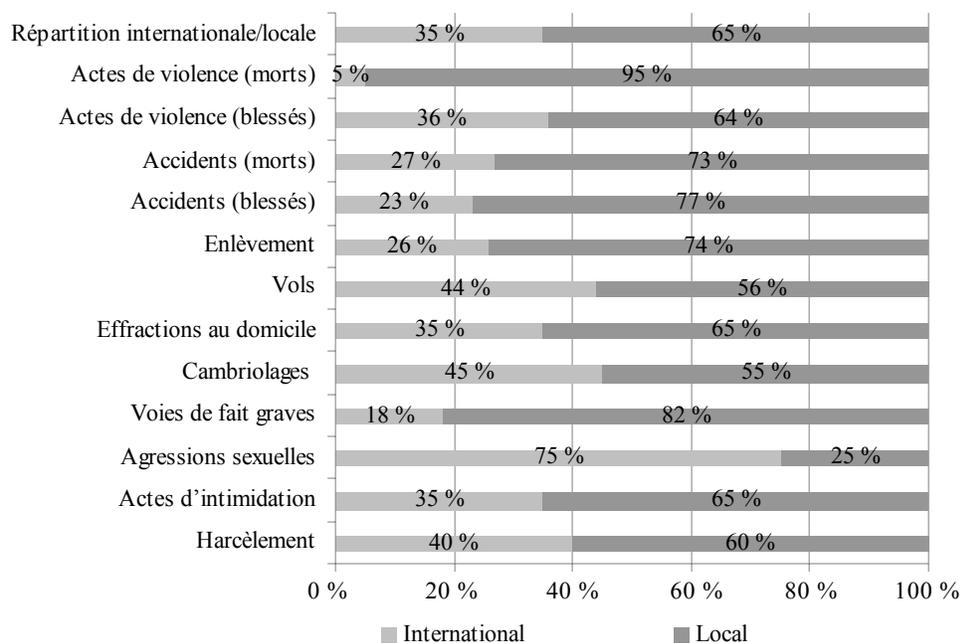


Figure VI
Chiffres comparatifs des membres du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales partenaires d'exécution victimes de graves incidents de sécurité (1^{er} janvier 2012-30 juin 2013)

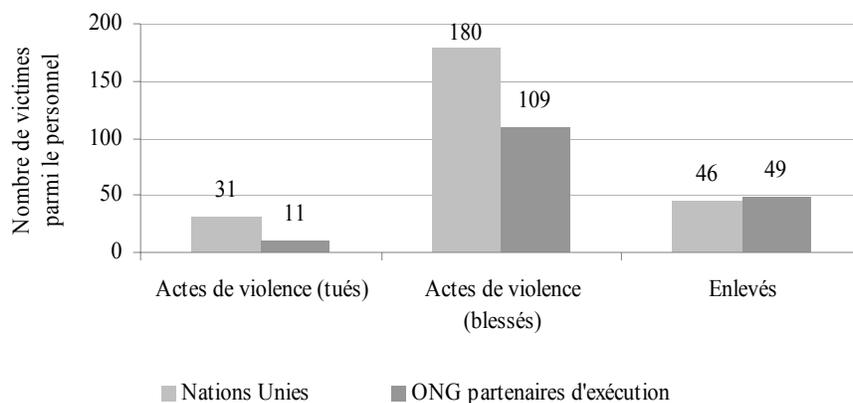


Figure VII
Répartition par sexe des membres du personnel victimes d'incidents liés à la sécurité (2012)

